



APPEL À CANDIDATURE CRÉATION JEUNE PUBLIC D'ESSENCE PATRIMONIALE

Qui sommes-nous ?

Le *Garage Résidence - Station d'essence patrimoniale* est un collectif de **soutien à la création artistique d'essence patrimoniale** et à la **professionnalisation des acteur·rice·s** du secteur des musiques et danses traditionnelles. Né à l'été 2020, dans un contexte de crise sanitaire, qui a renforcé la nécessité de poser des actes de coopération entre les différents types d'acteur·rice·s composant le secteur culturel, il réunit sept structures situées en Nouvelle-Aquitaine : le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL, 19), l'Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et en Vendée (UPCP-Métive, 79), l'Agence Culturelle Départementale Dordogne Périgord (ACDDP, 24), Cerc - centre de creacion musicau & compagnie Hart Brut (64), le collectif Lost in Traditions (19), les Nuits Atypiques (33) et la compagnie LagunArte (64).

► Le *Garage Résidence* développe des dispositifs d'accompagnement sur-mesure et sur le temps long de projets artistiques - de leur genèse à leur diffusion - à travers notamment des **parcours d'accueil en résidence itinérante en Nouvelle-Aquitaine**. Les projets artistiques et/ou les artistes bénéficient de **plusieurs temps d'accueil en résidence** par les structures membres du collectif et d'éventuelles structures partenaires, en fonction des équipements et des besoins humains et matériels nécessaires à chaque étape du parcours. Le *Garage Résidence* propose également un accompagnement à la réflexion sur la structuration professionnelle et artistique en fonction des besoins et envies des artistes/groupes.

Intentions :

En plus des projets qu'il accompagne, Le *Garage Résidence* souhaite pour sa troisième saison (2022-2023) compléter son dispositif de résidences conjointes itinérantes en Nouvelle-Aquitaine via un appel à candidatures spécifique pour soutenir un projet de :

création d'essence patrimoniale à destination du jeune public.

Le *Garage Résidence* porte une attention particulière à la **mise en visibilité de ces créations d'essence patrimoniale**, qui bien que faisant partie des musiques actuelles sont souvent des esthétiques à la marge, habituées à de faibles moyens dédiés à la production et qui souffrent d'une invisibilisation. Cela concerne notamment les propositions de **création jeune public**, particulièrement dans le champ des musiques et danses traditionnelles, qui sont assez peu nombreuses et pour lesquelles il existe un réel besoin de soutien et d'accompagnement. Le *Garage Résidence* aspire à **doter la création artistique jeunesse de moyens professionnels pour proposer** à toutes les personnes quelles qu'elles soient des **objets artistiques de qualité**.



Les critères de sélection des projets :

- Une **forme artistique légère en solo ou en duo**, facilement mobile et adaptable, pouvant être diffusée dans des espaces non-dédiés au spectacle vivant, au plus proche de la jeunesse (écoles, médiathèques, accueils de loisirs, instituts médico-éducatifs, voire en extérieur). Le *Garage Résidence* souhaite accompagner des projets artistiques qui intègrent ces contraintes d'espaces non-dédiés dès le départ, sans renoncer à l'exigence et la qualité artistiques.
- Un projet autour de la musique, de la danse, de la langue ou encore pluridisciplinaire, le critère principal étant **un projet qui travaille à partir du patrimoine oral immatériel** que sont les musiques, les danses, et les cultures populaires et traditionnelles.
- Un projet pensé **dès sa création à destination du jeune public**. L'adaptation de projets tout public à du jeune public ne pourra pas faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif.
- Un projet qui articule des **temps de rencontre et de transmission** auprès du jeune public avec les temps dédiés à la création, au-delà des seuls temps de diffusion/sortie de résidence. Ces temps d'actions d'éducation artistiques et culturelles seront coconstruits avec les différentes parties prenantes afin que cela soit une démarche active de la part de tout·e·s et non un choix par défaut.
- La **tranche d'âge** est laissée volontairement libre en fonction de la nature des projets. Elle devra être clairement **précisée et motivée** dans la réponse à l'appel à candidature.
- Une restitution publique du travail sous la forme d'une **sortie de résidence** devra être prévue en fin de parcours.
- Une priorité sera accordée aux artistes et/ou collectifs artistiques résidant en Nouvelle-Aquitaine et aux jeunes artistes pas ou peu structuré·e·s.



Les conditions de l'accompagnement par le *Garage Résidence* :

- Des résidences rémunérées pour un projet solo et/ou duo (2 à 4 temps de résidences en fonction du projet). **Les résidences de création devront se dérouler sur l'année 2023.**
- La prise en charge des repas, hébergement et trajets des artistes et intervenant·e·s techniques.
- Des temps d'actions culturelles et artistiques rémunérés (4 à 8 demi-journées d'interventions).
- La rémunération d'intervenant·e·s « regards extérieurs » choisi·e·s par les artistes pour accompagner leur projet de création (de 4 à 8 jours rémunérés).

Les artistes/collectifs artistiques pourront solliciter les ressources et les personnes disponibles dans les structures où ils-elles seront accueilli-e-s (par exemple : centre de documentation, regards extérieurs, matériels et équipements techniques, compétences administratives et communication, etc.). Ces besoins devront être posés en amont lors de la construction de l'accompagnement et de sa planification.

- Le *Garage Résidence* mobilisera son réseau professionnel pour communiquer autour du projet et accompagner sa diffusion en coopération avec les artistes/collectifs artistiques.
- Un temps d'échange sera organisé avec l'équipe artistique et les structures partenaires à l'issue du parcours d'accompagnement et/ou chemin faisant.

▶ **A fournir**

- Une note d'intention détaillée du projet
- Un CV de chacun-e des artistes
- Un budget prévisionnel

L'appel à candidature est ouvert du **6 octobre au 8 décembre 2022**. Les candidatures sont à adresser par courriel à : contact@garageresidence.fr / Mathilde Charbonneau – chargée de coordination du *Garage Résidence*. Une réponse aux candidatures sera apportée le **lundi 9 janvier 2023**.

Si vous avez des difficultés pour rédiger votre projet, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous orienterons vers la structure membre du *Garage* la plus proche de chez vous.

Ce dispositif d'accompagnement « Résidence Jeune public » dans le cadre du *Garage Résidence* bénéficie du soutien du ministère de la Culture – DGCA dans le cadre du fonds *Génération Belle Saison*.

Le *Garage Résidence* bénéficie de financements de la DRAC et a obtenu également des aides dans le cadre du Contrat de filière musiques actuelles – développement de coopérations entre acteurs (Etat, Région, CNM, RIM) sur 2020-21 et dans le cadre du Plan de relance musique 2021 – coopération et coproduction territoriale.

La coordination du *Garage Résidence* est assurée par le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin.